

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

26 mars 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, ~~VAN DE WAUWER~~, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 16.- VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock - Projet - Fixation des conditions de marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 23 mars 2018;

Considérant le cahier des charges n° MP2018-007 relatif au marché "VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock" établi par le Service projet;

Considérant que ce marché est divisé en :

- marché de base (VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock), estimé à 206.611,57 €, hors T.V.A, ou 250.000,00 €, T.V.A. comprise;
- reconduction 1 (VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock), estimé à 206.611,57 €, hors T.V.A, ou 250.000,00 €, T.V.A. comprise;

- reconduction 2 (VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock), estimé à 206.611,57 €, hors T.V.A, ou 250.000,00 €, T.V.A. comprise;
- reconduction 3 (VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock), estimé à 206.611,57 €, hors T.V.A, ou 250.000,00 €, T.V.A. comprise;

Considérant que le marché sera conclu pour une durée de un an, reconductible tacitement 3 fois;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de travaux dont elle aura besoin;

Considérant, en conséquence, que les quantités présumées indiquées au cahier spécial des charges régissant le présent marché le sont à titre purement indicatif, qu'elles n'engagent nullement l'Administration; que, dès lors, l'adjudicataire ne pourra réclamer aucune indemnité dans le cas où les quantités présumées ne seraient pas atteintes;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 13 mars 2018, M. le Directeur financier a rendu un avis positif le 14 mars 2018;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges N° MP2018-007 et le métré du marché "VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries-Stock", établis par le Service Projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION